

Communauté de Communes

Jabron Lure Vançon Durance

Le village - 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

ccjlvd@orange.fr

www.ccjlvd.fr

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

MAITRE D'OUVRAGE :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE VANCON
DURANCE
(CCJLVD)**

TEL : 04 92 34 46 75 E.MAIL : ccjlvd@orange.fr

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

**ETUDE DE FAISABILITE SUR LA CREATION DU CENTRE
AROMATIQUE DU JABRON ET D'UN CIRCUIT DE DECOUVERTE DE
LA BIODIVERSITE SUR LA VALLEE**

CAHIER DES CHARGES

Date limite de réception des offres :

Lundi 17 Juin 2019 à 12h

SOMMAIRE

PARTIE I : CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	p 3
1 : CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE	p 03
1.1 –Le cadre.....	p 03
1.2 –L'intention intercommunale	p 04
2 : CARACTERISTIQUES ET CONTENU DE L'ETUDE	p 04
2.1 - Le contenu de l'étude	p 05
2.2 – Le phasage	p 06
3 : SUIVI DE L'ETUDE	p 06
3.1 - Comité de pilotage	p 06
3.2 - Réunions et documents de travail	p 06
3.3 Le calendrier	p 07
4 : RESTITUTION DE L'ETUDE	p 08
4.1 – Rendus et restitution de l'étude.....	p 08
4.2 - Secret professionnel et propriété de l'étude	P 09
PARTIE II : CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES	p 09
1 : CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ ET CONDITIONS DE CONSULTATION	p 09
1.1 - Type de procédure	p 09
1.2- Décomposition du marché	p 09
1.3 Pièces constitutives du marché.....	p 09
1.4- Négociation	p 10
1.5- Demande de précisions :	p 10
2 – COÛT DE LA MISSION	P 10
2.1 - Le budget	p 10
3.1 - Documents à produire par le candidat.....	p 10
3.1 – Les clauses financières	p 10
3.1 – Pénalités de retard	p 11
3 – REMISE DES OFFRES	P 11
3.1- La candidature	p 11
3.2 - Jugement des propositions et critères d'attribution	p 11
3.3 - Documents à produire par le candidat	p 12
3.4- Délai de validité des offres	p 13
3.5 - Conditions de remise des offres	p 13
3.6- Renseignements complémentaires	p 13
ANNEXE 1 – DECOMPOSITION FINANCIERE DE LA MISSION	p 14

PARTIE I : CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. LE CONTEXTE

1.1 Le cadre

C'est au fond de la vallée du Jabron, un affluent de la Durance, que se situe la commune des Omergues. Il s'agit d'une petite commune rurale qui compte 135 habitants. La vallée regroupe 1 500 habitants répartis dans 8 communes. La vallée du Jabron, toute proche de Sisteron, est l'un des espaces les mieux protégés du territoire Terres de Provence. Les 8 communes de la vallée font partie de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance.

Les producteurs agricoles de la vallée disposent d'une très longue tradition de production et de valorisation des plantes aromatiques, médicinales et à parfum. Pendant des siècles ils ont exploité ces ressources naturelles, soit par la cueillette dans la montagne de Lure voisine, soit par la culture dans les parcelles de la vallée. Les plantes, distillées sur place, étaient ensuite commercialisées auprès des entreprises de cosmétique et de parfumerie de Grasse, en particulier.

La vallée comptait, il y a quelques années, plusieurs distilleries artisanales de plantes aromatiques. Elle dispose encore d'une distillerie moderne, installée dans la partie inférieure de la vallée, à Bevons.

Depuis plusieurs décennies, de nombreux producteurs de la vallée ont pris l'option d'une production biologique, souvent réservée à des marchés de niche. Les surfaces cultivées de variétés anciennes de céréales (petit épeautre, pois chiche, lentille) et de plantes aromatiques ne cessent de croître. Une partie de la production (pois chiche, lentille, épeautre etc.) est commercialisée sur place, en particulier dans la Maison de produits de pays des Omergues, créée en 2006, et dans l'hôtel-restaurant du village labellisé « bistrot de pays » (25 lits). Le reste est vendu sur les marchés biologiques de la région.

En matière de plantes aromatiques, la seule commune des Omergues regroupe actuellement plus de 50 ha de lavande, mais les autres communes situées en aval, comme Saint Vincent sur Jabron, Noyers sur Jabron ou Bevons, ne sont pas en reste. Les terrains, l'ensoleillement, le climat sont très propices à la production des aromatiques et de la lavande en particulier. De plus, le territoire se trouve à la jonction entre les Alpes de Haute Provence et la Drôme provençale ce qui lui confère une situation privilégiée.

Ce potentiel aromatique représente une importante force d'attraction pour les touristes, en particulier les touristes étrangers, qu'ils soient américains, allemands, danois ou chinois, pour qui Provence est synonyme de lavande et qui recherchent systématiquement, en période estivale, les zones de production de sauge, lavande ou immortelle.

Les communes de la vallée du Jabron ont pris une claire option, et ceci depuis des années, de maintien d'une haute qualité environnementale pour leur territoire. Cela représente un incontestable atout pour le tourisme. Au soleil, omniprésent à la belle saison, à la qualité naturelle d'un air non pollué, à la beauté des paysages de Haute Provence, s'ajoutent les innombrables possibilités de randonnées pédestres ou de randonnées en vélo.

Par ailleurs, de plus en plus de tours opérateurs amènent des touristes étrangers en particulier asiatiques (chinois, japonais, européens du Nord, entre autres) sur le plateau de Valensole, connu pour ses étendues de lavande. Mais ces touristes, venus pour visiter l'usine de cosmétiques de L'Occitane en Provence, ne font que passer sur le plateau. Le Jabron souhaiterait

offrir aux touristes, français comme étrangers, des services pouvant les amener à séjourner davantage de temps et à dépenser un peu plus d'argent sur place.

En 2016, le Pays Sisteronais-Buëch a lancé une étude sur le thème de « *l'amélioration de l'attractivité touristique, en période estivale, du territoire des Terres de Provence* ». Cette étude a concerné le territoire de 31 communes situées autour de Sisteron dans les Alpes de Haute-Provence, dont les 8 communes de la vallée qui étaient encore regroupées au sein de la Communauté de communes du Jabron.

C'est dans le cadre de cette étude qu'un projet de création d'un Centre de valorisation des productions aromatiques dans la vallée du Jabron a été formulé.

En complémentarité avec ce centre, les élus souhaitent créer un circuit de découverte de la biodiversité de la vallée du Jabron.

En effet la vallée du Jabron dispose de sites remarquables de la biodiversité végétale des montagnes sèches de la Haute Provence.

Cet atout écologique a été notamment mis en valeur par la commune de Saint Vincent sur Jabron qui a constitué un « Jardin aux Papillons », espace naturel entretenu qui permet aux amateurs de voir les papillons et leurs plantes hôtes.

La vallée dispose par ailleurs de plusieurs dizaines de kilomètres de sentiers de randonnée, mais ceux-ci ne sont pas toujours correctement entretenus et ne constituent pas un circuit complet permettant de visiter l'ensemble de la vallée. La randonnée pédestre sur des sentiers aménagés constitue pourtant un atout essentiel pour attirer les touristes amateurs de nature. Nombre d'entre eux recherchent aussi, en plus de la nature, des paysages et du soleil, d'accéder à des informations et à de la connaissance. Le projet de circuit de découverte permettrait d'améliorer et de restaurer le réseau des sentiers de randonnées, voire de le compléter par endroit tout en mettant en valeur la biodiversité locale. Le circuit sera à mettre en lien avec le centre aromatique. Ces deux projets doivent être complémentaires mais pourront également être créés et visités indépendamment l'un de l'autre.

1.2 L'intention intercommunale

Le projet de création d'un Centre dédié aux aromatiques et d'un circuit de découverte, tel qu'envisagé par la Communauté de communes, a 5 objectifs principaux :

1. Contribuer à l'amélioration de l'attractivité touristique de la vallée en offrant des prestations touchant aux aromatiques et que les touristes ne trouvent pas actuellement ailleurs ;
2. Contribuer à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles et du patrimoine culturel
3. Participer à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement de la population locale comme des touristes
4. Conforter l'image de « vallée durable » sur laquelle misent les communes de la vallée ;
5. Favoriser la création et/ou le maintien d'emplois locaux en particulier pour les jeunes, hommes et femmes, susceptibles de contribuer au maintien de la population permanente des villages et donc au maintien des services de base en milieu rural isolé (commerces, écoles, services de santé, services de transport etc.).

2. L'ÉTUDE ENVISAGÉE

La Communauté de communes envisage de faire réaliser une *étude de faisabilité* du projet de création d'un Centre de valorisation des productions aromatiques et du circuit de découverte de la biodiversité. Cette étude de faisabilité, à la fois technique et économique, permettra de décider de la mise en place de la deuxième étape du projet qui consistera à construire le Centre, le mettre en fonctionnement et créer le circuit de découverte.

2.1 Le contenu de l'étude

L'étude proposée devra permettre d'obtenir des réponses à un certain nombre de questions que se pose le commanditaire ce qui lui permettra de prendre les décisions concernant la réalisation du projet :

Pour le centre aromatique

- Quelles fonctions devrait/pourrait assurer un tel Centre ? Quelles prestations pourrait-il fournir ? Quelles activités pourraient y être déployées ? (*Lieu d'information, démonstration de distillation, vente de produits, ateliers adultes et enfants, soins santé et bien-être, visites d'exploitation agricoles, visites d'espaces naturels et conception de circuits balisés et équipés ?.....*)
- Pour quelle clientèle ? française, étrangère, scolaires ?
- Quelle estimation de fréquentation ?
- Quel sera le montant des investissements requis : terrain, VRD, construction du (ou des) bâtiment(s) ?
- Quelles pourraient être les sources de financement pour la construction du Centre ?
- Avec quel personnel le centre pourra-t-il fonctionner ? A quel niveau de qualification ? Personnel permanent ou saisonnier ?
- Quel sera le coût de fonctionnement ? Comment pourra-t-il être assuré ?
- Quelles articulations/complémentarités pourraient être trouvées avec l'existant, en particulier avec l'Université des Senteurs de Forcalquier ?
- Quel lien pourrait être établi avec les entreprises agricoles locales, en particulier les producteurs aromatiques et avec les entreprises extérieures comme L'Occitane à Manosque ou des initiatives comme l'Université des senteurs de Forcalquier ?
- Quelles articulations avec les offices de tourisme de la zone (Séderon, Sisteron-Buech et La Motte-Turriers) ou plus éloignés (Nyons, Buis les Baronnies, Sault, Montbrun, Banon) ?
- Quels impacts (économique, social, écologique, culturel) pourrait avoir le projet sur son environnement immédiat (la vallée du Jabron et ses habitants) ?
- Quel rôle pédagogique pourrait-il assurer, en particulier dans le domaine de la biodiversité et du développement durable ? De quelle manière ?

Pour le circuit de découverte :

- Quels sont les sites les plus intéressants pour la biodiversité locale dans chacune des communes de la vallée ?
- Quels sont les sentiers déjà existants sur le territoire ?
- Quel itinéraire créer pour le circuit de découverte ?
- Quels sont les travaux d'entretien à réaliser pour les sentiers existants et quels sont les aménagements à prévoir pour compléter le circuit ? (chiffage...)
- Quel mode de valorisation du circuit (panneaux d'information, ateliers ludiques...) et quel lien avec le centre aromatique ?

- Quels sont les contraintes réglementaires pour la création de ce circuit (négociations avec les propriétaires....) ?
- Quels sont les contraintes financières de ce circuit ? Quel coût pour l'investissement ? Quel coût de fonctionnement ? Quelles subventions possibles ?
- Quel public ? Quelle fréquentation ?

Il est à noter concernant les sentiers de randonnées qu'un prestataire va être missionné prochainement pour établir le balisage des sentiers existants et identifier les travaux nécessaires à leur exploitation. Aussi une partie des informations demandées ci-dessus sera renseignée.

2.2 Le phasage

L'étude sera réalisée en deux phases :

- La première phase permettra au bureau d'étude de s'imprégner du sujet et du territoire, d'étudier la bibliographie disponible, de réaliser les rencontres et entretiens, de capitaliser les expériences similaires, et ainsi établir un état des lieux et un diagnostic. C'est sur cette base que le prestataire pourra présenter les différents scénarios possibles pour le Centre et le circuit avec leurs avantages et inconvénients.
C'est également à la fin de cette phase que le bureau d'étude présentera au Comité de pilotage différentes esquisses du bâti proposé. Cette première phase devra être suffisamment détaillée sur le plan technique et économique pour que le comité de pilotage puisse arbitrer en conscience entre les différentes options.
- La deuxième phase aura pour objet de travailler en détail sur l'option qui aura été retenue par le Comité. Une session intermédiaire du Comité pourra avoir lieu une fois l'avant-projet élaboré. La session finale du Comité permettra de valider le projet définitif.
A l'issue de cette deuxième phase de l'étude, l'ensemble des étapes nécessaires à la réussite des projets auront été étudiées et détaillées afin de pouvoir rentrer dans la phase opérationnelle de création du circuit de découverte de la biodiversité et du centre aromatique.

3. SUIVI DE L'ETUDE

3.1 Le pilotage de l'étude

Le suivi de l'étude sera assuré par la Commission Tourisme de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance qui jouera le rôle de Comité de pilotage.

Les représentants des offices de tourisme voisins et Syndicat d'initiative des Omergues, pourront y être associés en tant que personnes-ressources.

Le Comité de pilotage doit valider les différentes phases de l'étude et les productions afférentes.

3.2 Réunions et documents de travail

Le titulaire prévoit l'animation et les documents de travail des réunions physiques suivantes :

- Une réunion de lancement de l'étude est organisée par le titulaire, au début de la phase 1, avec les élus et les services techniques, ainsi que les autres interlocuteurs éventuellement concernés pour présenter la démarche. Elle permet de préciser la

méthodologie retenue pour l'étude et le déroulement des opérations (calendrier de la mission et modalités pratiques).

- Une réunion en fin de phase 1: lors de laquelle le titulaire réalise une présentation synthétique de l'état des lieux et du diagnostic.
Cette réunion permettra de présenter une synthèse comparative des scénarii. Un outil synthétique et visuel doit résumer les conséquences techniques, administratives, humaines et financières de chaque scénario. Cet outil doit constituer une aide à la décision pour les élus quant au choix de l'organisation future.
- Une session intermédiaire du Comité se réunira avant l'issue de la phase 2 une fois l'avant-projet élaboré.
- Enfin une réunion en fin de phase 2 sera prévue pour restituer le rapport au comité

Préalablement aux réunions, il doit être prévu un échange avec le maître d'ouvrage pour validation du contenu de l'ordre du jour. Il est demandé que les réunions soient animées par le titulaire et un diaporama reprenant les points essentiels soit systématiquement proposé. Les documents de présentation doivent être remis au maître d'ouvrage une semaine avant la date de réunion.

Les réunions du comité de pilotage ont lieu dans les locaux du maître d'ouvrage. A l'issue de chaque réunion, un compte rendu doit être rédigé par le titulaire du marché et envoyé à l'ensemble des participants sous 10 jours.

L'ensemble des réunions se déroulera sur le territoire de la CCJLVD avec la présence physique du prestataire.

3.3 Le calendrier

Le calendrier suivant devra être respecté :

Choix du bureau d'étude	Juin 2019
Cadrage de l'étude avec le Comité	Début Juillet
Réalisation de l'étude (1° phase)	Juillet- -Octobre
Restitution de la 1°phase au Comité	Mi-Octobre
Réalisation de l'étude (2° phase)	Mi-Octobre- Novembre
Session intermédiaire du comité	Mi-Novembre
Remise du rapport provisoire	Fin Novembre
Restitution de l'étude au Comité	15 Décembre
Remise du rapport final	Fin Décembre-début janvier

4. RESTITUTION DE L'ETUDE

4.1 Rendus et restitution de l'étude

Les rapports d'étude doivent constituer un outil d'aide à la décision. Il est donc demandé au titulaire d'apporter un soin particulier à la rédaction de tous les documents (informations claires, concises et synthétiques, éléments secondaires séparés dans des annexes thématiques, privilégier au maximum les informations essentielles à la prise de décision...).

A l'issue de chaque réunion de comité de pilotage, le prestataire transmet un compte rendu à l'ensemble des participants sous 10 jours.

A l'issue de chaque phase, le prestataire transmet le résultat de l'étude intermédiaire à la CCJLVD. Celui-ci comprend:

- les diaporamas ou autres documents présentés
- un rapport d'étude (avec détail des données recueillies)
- une fiche de synthèse

A l'issue de l'étude le bureau d'étude retenu devra fournir à la Communauté de communes :

- 1) Un rapport de faisabilité technique et économique complet (qui doit comporter les principaux éléments de l'étude et distinguer les différentes phases et notamment la partie diagnostic de la partie conseil)
- 2) Une fiche de synthèse du rapport final
- 3) Les diaporamas ou autres documents présentés
- 4) Tous les documents collectés par le titulaire
- 5) Des propositions concernant la création des infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs tels que définis au paragraphe 3 « L'intention intercommunale » avec les esquisses
- 6) Un estimatif des coûts d'investissement et des coûts de fonctionnement sur les 3 premières années

Pour chaque réunion de présentation, le prestataire devra fournir à la CCJLVD, une semaine avant, le document qui sera présenté.

Après la validation par le comité de pilotage, et suite à d'éventuelles modifications, le prestataire devra produire le rapport définitif et le transmettre à la CCJLVD.

L'ensemble des documents remis le seront au format :

- papier : 3 exemplaires reliés
- numérique (CD-Rom ou clé USB) : fichiers informatiques de l'étude au format natif (.doc,.xls...) et Acrobat (.pdf)

4.2 Secret professionnel et propriété de l'étude

Le titulaire est tenu au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents recueillis au cours de la mission. Ces renseignements ou documents ne peuvent, sans autorisation, être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

Le titulaire s'interdit d'utiliser les documents qui lui sont confiés à d'autres fins que celles qui sont prévues au marché.

La CCJLVD reste propriétaire de l'étude et de tous les documents collectés par le titulaire.

PARTIE II : CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1. CARACTERISTIQUES DU MARCHE ET CONDITIONS DE CONSULTATION

1.1. Type de procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée et soumise notamment aux dispositions du code de la commande public.

1.2. Décomposition du marché

Le présent marché n'est pas alloti en raison de la nature de l'achat (prestations intellectuelles) nécessitant une cohérence d'ensemble dans la réalisation de la prestation.

1.3. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

1.3.1. Pièces particulières

- L'acte d'engagement (AE) et son annexe (bordereau de prix),
- Le présent cahier des charges (rappelant notamment les clauses techniques particulières et les clauses administratives particulières),
- Une proposition technique et méthodologique (cf point 3.3)

1.3.2.2 – Pièces générales en vigueur le 1er jour du mois de l'établissement des pix (Mois mo)

- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de services
- Le cahier des clauses techniques générales applicable aux marchés publics de services

1.4. Négociation

La Communauté de communes se réserve la possibilité de négocier avec les candidats sur tous les éléments de l'offre (prix, ...).

Le cas échéant cette négociation se fera avec l'ensemble des candidats soit par le biais d'entretiens soit par écrit.

1.5. Demande de précisions :

Des précisions pourront être demandées au candidat :

- lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée,
- lorsque l'offre paraît anormalement basse,
- en cas de discordance entre le montant de l'offre, d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant, d'autre part.

2. COÛT DE LA MISSION

2.1 Le budget

Le budget envisagé pour l'ensemble de l'étude est inférieure à 25 000 € HT. Il inclut les honoraires ainsi que l'ensemble des frais concourant à la réalisation de l'étude demandée.

2.2 Documents à produire par le candidat

Le titulaire complétera l'annexe 1 du présent cahier des charges.

Il établira aussi un devis détaillé correspondant au coût de la prestation dans son ensemble, faisant apparaître le nombre de journées de travail, les coûts journaliers du ou des intervenants ainsi que les frais annexes.

Le montant ainsi proposé inclura au minimum l'ensemble de la prestation telle que définie dans le présent cahier des charges.

2.3 Les clauses financières

Le titulaire s'engage à prendre à sa charge l'intégralité des frais inhérents à l'étude (frais de collecte de données,...).

Ce cahier des charges présente un cadre général de l'étude à respecter impérativement.

2.4 Pénalités de retard

En cas de retard de l'étude la pénalité appliquée sera de 1/1000 du montant de la partie de prestation dont le délai est expiré par jours de retard.

En effet, lorsque le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

Où :

- P = montant des pénalités
- V = valeur des prestations en retard (prix figurant au marché)
- R = nombre de jours de retard

En cas de non-respect d'une des clauses du présent cahier des charges une pénalité de 500 € TTC sera retenue sur la rémunération des prestations.

En cas de retard dans la production des documents dans les 10 jours suivant la demande du maître d'ouvrage, et du fait du prestataire, il sera appliqué une pénalité journalière de 50 € TTC par jour de retard.

3. REMISE DES OFFRES

3.1 La candidature

S'agissant d'une étude à caractère pluridisciplinaire, le bureau d'étude retenu devra présenter une équipe répondant aux critères suivants.

- Expérience en matière de réalisation d'études techniques et économiques
- Connaissance du secteur des productions aromatiques
- Connaissance en matière de valorisation de la biodiversité et d'interprétation de sites naturels
- Connaissance de l'organisation de la randonnée pédestre et expérience dans la mise en place de réseaux d'itinéraires pédestres
- Connaissance en matière de développement touristique et, plus particulièrement d'ingénierie touristique
- Capacités à faire des propositions d'aménagement d'un site spécifique
- Connaissance du milieu rural et de ses problématiques de développement
- Une bonne connaissance de la région du Sisteronais sera un plus.

3.2 Jugement des propositions et critères d'attribution

Une fois la recevabilité de la candidature examinée, l'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Cette dernière s'appréciera en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique des prestations: 40%.
- Prix des prestations : 40%
- Références : 20%

3.3 Documents à produire par le candidat

Le candidat devra présenter un dossier contenant obligatoirement les pièces suivantes :

- Présentation de l'entreprise
- Attestation d'assurance "responsabilité civile de chef d'entreprise",
- Une proposition technique et méthodologique. Cette proposition permettra de rendre compte de la bonne compréhension des objectifs de l'étude et du déroulement possible de l'étude au vu des éléments figurant dans le cahier des charges
- Les références professionnelles similaires - présentation d'une liste des études exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importantes
- Le CV des membres de l'équipe (avec l'indication de qui en sera le chef d'équipe)
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise candidate
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Le candidat fournira également les pièces suivantes dûment complétées, datées, paraphées à toutes les pages et signées par le représentant qualifié de la société ou les représentants :

- lettre de candidature
- déclaration du candidat
- acte d'engagement
- devis (proposition de prix unitaire HT et TTC)
- le calendrier proposé pour le déroulement de l'étude par phase en détaillant les coûts et le nombre de jours consacrés ;
- le Kbis du bureau d'étude
- cahier des charges et ses annexes, complétés et signés
- déclaration de sous-traitance, s'il y a lieu

En cas de présentation d'offre(s) variante(s), le candidat proposera l'offre de base dans une première chemise intitulée « offre de base » et son ou ses offres variantes dans une seconde chemise intitulée « offre(s) variante(s) ». Cette seconde chemise comprendra un acte d'engagement, un bordereau des prix unitaires et un devis estimatif spécifique à la (aux) variante(s) ainsi qu'une note méthodologique décrivant les intérêts que présente(nt) la (les) variante(s) proposée(s).

Ces formulaires sont téléchargeables sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

3.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.5 Conditions de remise des offres

Les candidatures et les offres seront adressées sous pli cacheté portant la mention « MAPA ETUDE DE FAISABILITE SUR LA CREATION DU CENTRE AROMATIQUE DU JABRON ET D'UN CIRCUIT DE DECOUVERTE DE LA BIODIVERSITE SUR LA VALLEE » – Ne pas ouvrir - CONFIDENTIEL» à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance

Le dossier devra être remis à la Communauté de communes au plus tard le lundi 17 JUIN 2019 à 12h00.

Il sera remis soit remises en main propre contre récépissé soit envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal. Un exemplaire sera aussi envoyé par e.mail. à l'adresse suivante : ccjlvd@orange.fr

ATTENTION : Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heures limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

Les propositions devront être remises à la Communauté de communes à l'adresse suivante : M. le Président de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance - Le Village - 04290 SALIGNAC et par mail, à l'attention de M. le Président à l'adresse suivante : ccjlvd@orange.fr

3.6 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance : 04 92 34 46 75 ou ccjlvd@orange.fr

Lu et accepté

Date : __ / __ / ____

La Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance

Lu et accepté

Date : __ / __ / ____

Le titulaire du marché

ANNEXE 1 – DECOMPOSITION FINANCIERE DE LA MISSION –

Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Total HT	Total TTC
TRANCHE FERME					
Phase 1 – Etat des lieux et scenarii					
Réunion de lancement de l'étude					
Etude phase 1					
Réunion de présentation à la fin de la phase 1					
Rapport de phase 1					
Autre :					
Sous-total phase 1					
Phase 2 – Etude détaille et opérationnelle du scénario retenu					
Réalisation de l'étude (2° phase)					
Session intermédiaire du comité					
Réunion de présentation à la fin de la phase 2					
Rapport phase 2					
Autre :					

--